



le magazine du Syndicat National Unitaire
des Assistants Sociaux de la Fonction Publique

Questions Social

AS FLASH Académie de Rennes n° 06 – Juin 2012

*Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique
Fédération Syndicale Unitaire*

*Section Académique de Rennes – 18 rue de Brest - 22000 Saint Brieuc
<http://snuasfp-fsu.org>*

EDITO

Cette fin d'année scolaire est particulièrement contrastée entre optimisme et pessimisme : Optimisme suite aux annonces politiques qui font du Ministère de l'Education nationale, l'un des rares à se voir attribuer des moyens supplémentaires ... mais cette mesure ne concernera pas notre corps en un premier temps ;

Pessimisme, lié à la la situation de notre académie, qui voit la question de la redéfinition des secteurs insolvable, pour la prochaine rentrée, sans moyens supplémentaires alloués. Redéploiement après redéploiement, il serait temps que l'administration entende le proverbe si souvent vérifié « tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse »!

Il va être temps pour l'administration et nos CT de nous proposer d'autres pistes de réflexions sinon ce sont nos collègues au plus près du terrain qui vont « casser ».

La section académique du SNUASFP-FSU reste cependant jusqu'au bout sur le qui vive : derniers mouvements hors CAPA, recours de collègues refusant l'arbitraire de certaines évaluations et préparation de l'année à venir. Le bureau académique de Rennes suit de très près les différentes audiences auxquelles sont conviés nos collègues du SNUASFP-FSU National. Nous savons que nos collègues porteront au travers de notre Fédération la FSU, la parole des Assistants Sociales lors de la Conférence sociale de juillet 2012. Chaque rencontre avec le gouvernement est également l'occasion de reparler du dossier en cours relatif à l'accès à la catégorie A et à la revalorisation de nos grilles salariales.

Le Bureau académique

SOMMAIRE

Déclaration Liminaire CAPA du 14 juin 2012

Compte-rendu de la CAPA

Déclaration liminaire du SNUASFP-FSU

CAPA des Assistants de Service Social du 14 juin 2012

Le SNUASFP-FSU de l'académie de Rennes alerte l'administration depuis plusieurs années sur les difficultés d'exercice des collègues affectés dans les trois services sociaux de l'académie (élèves, étudiants et personnels).

Nos préoccupations sont aujourd'hui prioritairement tournées vers le service social en faveur des élèves. En effet, ce dernier est aujourd'hui exangue et nécessite sans plus attendre des mesures d'urgences.

En effet, pour pallier une énième fois au manque criant de postes et pour répondre aux situations sociales toujours plus complexes, dans le contexte socio économique dégradé que nous connaissons, l'administration souhaite une fois de plus redéployer les postes.

Nous constatons déjà l'an passé combien cet artifice était loin de favoriser une meilleure prise en charge des situations élèves. Les critères, définis de façon arbitraire par l'administration, se sont confrontés à la réalité de terrain. Nous en donnons pour exemple la diminution significative des temps de présence dans les lycées alors que notre région est particulièrement sensible au niveau des addictions et du taux de suicide, ce qui, de fait, nécessite une prévention accrue auprès de ce public des 15 – 20 ans.

Aujourd'hui, le SNUASFP-FSU demande que les choix politiques de l'académie de Rennes renforcent les principes émancipateurs de l'école publique : lutte contre les inégalités sociales, soutien particulier aux politiques éducatives définies par l'ordonnance de 45 et prévention des conduites à risque .

Pour cela, nous demandons :

que les postes affectés aux MDPH de l'académie, soient réaffectés au service social en faveur des élèves. En effet, les missions dévolues aujourd'hui à ces postes relèvent plus de la gestion administrative que de l'accompagnement social,

une grande transparence dans la définition des secteurs. Le SNUASFP-FSU demande pour l'académie de Rennes, à l'instar de ce qui se fait dans les académies de Nantes et Créteil, que les postes soient définis en CTA,

que les secteurs s'articulent autour d'une seule résidence administrative. A ce sujet, nous dénonçons les pratiques de l'administration qui visent les plus précaires d'entre nous, les contractuelles, et qui font porter le coût du travail sur ces agents, en articulant leur secteur autour de deux résidences administratives.

Alors que nous réclamions depuis deux ans l'ouverture d'un concours de recrutement, il nous était invariablement répondu que des contrats en CDI seraient proposés en priorité. Aujourd'hui, l'administration nous répond ni concours, ni CDI.

Nous demandons que la situation précise des collègues contractuelles dans nos services depuis plusieurs années soient examinées dans cette CAPA.

Nous demandons qu'un concours soit organisé dans le courant de l'année 2012/2013 avec la proposition de postes réservés en interne pour les collègues contractuelles pouvant justifier de 4 ans de services effectifs dans le corps des Assistants de service social de la Fonction Publique.

Nous demandons également qu'une mesure de réduction de la précarité soit prise dans l'immédiat. Nous

demandons que ces contractuelles puissent bénéficier d'un changement d'indice. En effet, le tassement des grilles salariales vers le bas, fait qu'aujourd'hui, nos collègues contractuelles sont à peine à 7 % au-dessus du SMIC, c'est à dire d'un agent de Catégorie C en début de carrière.

Malgré nos demandes réitérées chaque année, nous devons constater une fois de plus que la question du remboursement des frais de déplacements et de repas est toujours aussi épineuse. Remboursements aléatoires, tant dans leur prise en compte que dans la rapidité de leur traitement. Que de temps perdu et de promesses faites par l'administration et non tenues. Nous vous rappelons que le dossier concernant les revendications légitimes pour la revalorisation de la grille salariale et la requalification du corps des Assistants sociaux est toujours au point mort. Nos rémunérations aujourd'hui ne nous permettent donc pas de "prêter" de l'argent à l'administration, encore moins d'en donner pour travailler.

Nous dénonçons ce qui s'apparente à de la maltraitance institutionnelle . Nous userons des moyens à notre disposition pour dénoncer ces dérives inadmissibles.

Les Commissaires Paritaires SNUASFP-FSU

COMPTE RENDU DE LA CAPA DU 14 JUIN 2012

Nous en sommes à la deuxième année d'exercice suite aux dernières élections professionnelles. Comme par le passé, le SNUASFP FSU a fait en début de séance une déclaration liminaire afin d'attirer l'attention de l'administration sur les questions les plus préoccupantes pour notre corps au sein de notre académie. Cette année, le SNUASFP ne peut que constater le manque d'écoute et la difficulté de l'administration à l'ouverture d'un dialogue avec les représentants des personnels. Alors que nous souhaiterions rechercher ensemble des réponses adaptées aux difficultés évoquées, l'administration tente toujours d'éluder les problématiques , soit en niant leurs existences soit en reportant les responsabilités sur les autres échelles de prises de décisions (IA, CT, etc...).

1 - Réponse de l'administration sur quelques unes de nos interpellations

LES POSTES :

Il n'est pas annoncé de création de postes au niveau national pour la rentrée 2012/2013.

L'arbitrage des postes et la répartition des emplois des AS n'a pas lieu au niveau du Rectorat. C'est un choix d'organisation de l'académie de Rennes d'en confier la gestion (depuis 2009) aux IA.

Pour plus de transparence

Nous maintenons le projet de travailler à plus de transparence dans la répartition des moyens en postes et nous avons demandé à ce que les assistants de service social soient conviés à un groupe de travail préparatoire au Comité Technique Académique relatif aux moyens.

CONCOURS ET TITULARISATION :

L'administration nous informe, suite à nos multiples sollicitations, qu'elle envisage l'organisation d'un concours réservé en 2012-2013 auquel pourraient participer les collègues contractuelles.

Les collègues contractuelles pouvant bénéficier d'une Cdisation doivent pouvoir justifier de 6 ans d'activité en Service Social Elève dans les 8 dernières années (à la date du 31 mars 2011). L'administration nous dit

avoir étudié toutes les situations et qu'aucune collègue contractuelle n'entrerait dans les critères. Elle engage cependant les collègues contractuelles à faire valoir tous leurs états de service au sein de l'Educ Nat si les collègues ont exercé dans d'autres académies. Documents à adresser au service DIPATE du rectorat. (Cf : plan de Cdisation et de titularisation dans la fonction publique. loi n° 2012-347 du 12/03/2012)

CONDITIONS DE REMUNERATION DES CONTRACTUELLES:

Nous avons fait valoir que dans certaines académies et/ou établissements d'enseignement supérieur, l'administration faisait bénéficier les collègues contractuelles d'un avancement de carrière et que des primes étaient également attribuées à certaines catégories de personnels (Cat.C en particulier). Nous avons donc renvoyé qu'il s'agissait bien de politiques budgétaires de l'académie que de maintenir nos collègues dans la précarité, à peine au dessus du SMIC. L'administration nous dit ne pas savoir quelles sont les marges de manœuvres existantes en terme réglementaire ; la rémunération des contractuelles se faisant sur la base de l'indice de début de carrière soit 308 INM. Ensuite il s'agit de la gestion de la masse salariale, avec la LOLF.

Nous avons fait remonter le surcoût que représente pour certaines de nos collègues, le fait d'être affectées sur deux résidences administratives. L'administration propose que ces collègues contractuelles fassent remonter leurs situations afin qu'elles soient réexaminées.

2 – Promotion et Méritocratie

Non seulement, nous ne pouvons que regretter le faible ratio de promouvables au grade d'ASP (6 promotions sur 58 collègues promouvables soit 11%) mais nous alertons aussi les collègues sur la mise en place de la méritocratie.

Nous en constatons les dérives (les avis sont laissés à l'entière subjectivité des évaluateurs). Ces dernières années des collègues ont déjà été pénalisés qu'il s'agisse de l'avancement au grade d'ASP ou de la bonification d'ancienneté. Alors que l'évolution statutaire de nos grilles salariales est au point mort, certaines de nos CT n'hésitent pas à pénaliser les moyens de subsistance de certaines de nos collègues, sur des arguments fallacieux qui vont de l'appréciation subjective d'éléments d'ordre personnel (traits de personnalité, etc...), à des arguments purement comptables (évaluation exclusivement quantitative).

Nous rappelons que définir des objectifs personnels ne contribue qu'à créer une concurrence entre les agents . Nous demandons par contre que les objectifs de services soient clairement énoncés et surtout que les moyens nous soient donnés pour pouvoir exercer correctement, ce qui est loin d'être le cas dans les situations de redéploiement que nous connaissons (tout couvrir sans moyens complémentaires).

Nous ne pouvons qu'encourager les collègues qui ont un avis défavorable lors de l'entretien professionnel ou pour le Grade d'ASP, à le contester et à demander un recours en CAPA si nécessaire.

Le SNUAS-FP sera attentif au soutien des collègues.

Les Commissaires Paritaires
SNUAS-FP/FSU